

**Fiche explicative de la mesure**

0315\_02 - Étude visant à préciser les modalités pratiques d'installation de bandes végétalisées le long de cours d'eau

Objet	L'étude servira à constituer un dossier de justification de mesure "bande de couvert végétal permanent de 6 m. en bordure de cours d'eau : - <b>justifications scientifiques des bénéfices escomptés;</b> - <b>incluant un rapport coût/ bénéfice en fonction de la classe du cours d'eau et de l'endroit d'application de la mesure sur le cours d'eau;</b> - <b>l'articulation de cette mesure avec les autres mesures du plan wallon de développement rural.</b> - <b>Le financement de la mesure sera aussi étudié en fonction des possibilités qu'offre la législation européenne à cet égard.</b>	
Motivation	Avant de mettre en œuvre la mesure des bandes végétalisées le long des cours d'eau, un certain nombre d'informations sont à collecter: - efficacité des différents dispositifs en fonction des conditions de terrain pouvant être rencontrées - zones possibles d'application - impact financier de la mesure pour le secteur agricole - possibilité de financements alternatifs - etc. Les modalités de la mise en œuvre effective de la mesure pourront ensuite être fixées	
Mise en œuvre	L'étude sera lancée courant 2016, pour une durée inférieure à un an	
<b>Étapes</b>		<b>Calendrier prévisionnel</b>
	1 Identification d'un prestataire de service et conclusion du marché public/convention y afférent	2016 - 2017
Opérateur	Prestataire de service identifié	
Partenaires associés	DGO3 - CIAE	
Impact attendu	Pas d'impact direct sur la qualité des eaux de surface. La mise en œuvre des enseignements de l'étude permettra de mieux cibler l'installation de telles bandes avec un maximum d'efficacité quant à leur impact sur les cours d'eau.	
Zone(s) concernée(s)	Principalement district de l'Escaut	
Coût global	100.000 à 150.000 euros	
Source du financement	Fonds de Protection pour l'Environnement	

**Masses d'eau\* dans lesquelles est (sera) préconisé d'appliquer la mesure spécifiquement  
(échelle d'application "masse d'eau")**

Mesure **0315\_02** Complémentaire Générale Echelle d'application **Wallonie**

Cette mesure est générale. Elle s'applique(ra) sur l'ensemble des masses d'eau de surface wallonnes \*.

*\* sur base des connaissances/informations actuellement disponibles*